REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260902-2026_08_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 02 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – C.ROLLAND – G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 25 août 2026
Absents excusés : L.CELLIER pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.SOUNDRON pouvoir donné à M.LEFORT – L.HEYMANS pouvoir donné à G.LE CADRE
Absents : -
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-08-01 : FONDS DE CONCOURS 2026 – QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un fonds de concours 2026 a été attribué à la commune de La Vraie-Croix par Questembert Communauté pour un montant de 11 400 €. (Délibération Questembert Communauté du 09/02/2026)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à affecter cette dotation à la dépense de travaux aménagement cimetière, inscrites en section d'investissement au compte 2128 selon le plan de financement suivant :

Coût opération : 24 085,10 € HT (hors avenants)

Participation Fonds de concours – Questembert Communauté	11 400 €
Autofinancement communal	12 685,10 €
Total à financer	**24 085,10 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX 56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du